

277/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 25 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Éric LE SCANFF, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Paul UGUEN.

Pouvoirs : Édouard TROLES à Hervé TILLY, Rémy LE MEUR à Paul UGUEN

Absente : Laurence LE ROY-TASSEL

Secrétaire de séance : Aurélien FERRAND

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2024

Objet : Convention Commune / Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes sollicite chaque année les services de la mairie pour l'organisation et le déroulement des marchés animés et de la fête du plan d'eau.

Une convention versée en annexe entre la commune de Guerlesquin et le Comité des fêtes régit les engagements de chacune des parties dans l'organisation et le déroulement de ces manifestations.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention avec le Comité des Fêtes.

Madame Cyrielle MOY, intéressée au dossier, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur Le Maire désigne Aurélien FERRAND secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention relative à l'organisation et au déroulement des marchés animés et de la fête du plan d'eau avec le Comité des Fêtes.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Éric CLOAREC

Le secrétaire de séance,

Aurélien FERRAND